

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 22 DÉCEMBRE 2014**

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
pouvoirs : 4
votants : 17

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Patrick SARATI, Mme Aurélie CAMMI, M. Mickaël DANGIN, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, M. Jean-Louis QUÉTEL, M. Martin WINTERSTEIN.

Se sont excusés : M. Dominique LORRETTE (procuration de vote à M. Patrick MESSEIN), M. Romain THERES (procuration de vote à Mme Anne MULLER), Mme Jennifer TREILLARD (procuration de vote à M. Daniel LESCASSE), Mme Bernadette DEBRÉ (procuration de vote à M. Antoine BARBA), Mme Marie OMHOVERE

Etait absente : Mme Valérie WANTZ.

Secrétaire de séance : M. Mickaël DANGIN, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

**Renouvellement des baux de chasse : agrément des candidatures
à l'adjudication publique du lot n°2**

64/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Consultative de Chasse Communale (4C) qui a siégé le 22 décembre 2014, sur l'agrément des candidatures à la location du lot de chasse n°2 ;

- Considérant que les deux dossiers déposés ont été complétés depuis la réunion de la 4C et sont conformes au Cahier des Charges Type des Chasses Communales de la Moselle ;

- Approuve la participation des deux candidats qui ont déposé des dossiers, à savoir :

* M. Philippe PINTO 57, rue de Novéant 57680 GORZE

* M. Olivier MARTIGNON 61, Grand Rue 57680 NOVÉANT SUR MOSELLE, ancien locataire, maintenant son droit de priorité

à l'adjudication publique de la Chasse de Novéant-sur-Moselle qui aura lieu le Mardi 06 janvier 2015 à 9h00 en mairie de Novéant-sur-Moselle pour le lot 2 dont la superficie est de 237 ha 92 ares 71 centiares dont 168 ha de forêt et est composé par le Rudemont, les Trois Fontaines et la carrière Moutonne. Il est délimité par la route de Novéant à Gorze (RD12), les limites communales avec Arnville et Gorze.

Messieurs PINTO et MARTIGNON seront informés de la décision relative à l'agrément.

Le Conseil Municipal note par ailleurs au niveau des frais liés au renouvellement des baux de chasse, les chapitres suivants :

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 22 DÉCEMBRE 2014**

- Frais de publication : quel que soit le mode de location, les baux doivent faire l'objet de publication dans deux journaux. 50% des frais de publication seront récupérés auprès du locataire par l'émission d'un titre de perception.

- Frais de criée : ces frais sont à prévoir pour les adjudications et s'élèvent à 100 €, payables au comptant par l'adjudicataire.

Décisions Modificatives Budgétaires

65/2014

Afin d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations de l'exercice M49 (eau & assainissement), et notamment d'inscrire les amortissements des immobilisations corporelles, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre les décisions modificatives suivantes :

Compte 6811/042	Dotations aux amortissements	+ 8 301.88 €
Compte 2818/040	Autres immob. corporelles	+ 8 301.88 €
Compte 021/021	Virement de la section d'exploitation	- 8 301.88 €
Compte 023/023	Virement à la section d'investissement	- 8 301.88 €

La séance est close à 19h15.

Délibérations n°64/2014 et 65/2014

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Jennifer TREILLARD	EXCUSÉE
Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint		Martin WINTERSTEIN	
Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint		Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint		Mickaël DANGIN	
Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe		Aurélie CAMMI	
Dominique LORRETTE	EXCUSÉ	Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE	EXCUSÉE	Anne MULLER	
Bernadette DEBRÉ	EXCUSÉE	Romain THERES	EXCUSÉ
Valérie WANTZ	ABSENTE		